

SEPTEMBRE 2020

PUBLICATION SEMESTRIELLE DE LA COMMUNE NOUVELLE DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

# Lavans ZAP

*Trait d'union entre ville et nature*

**DOSSIER | p. 6**

**COVID-19 RESTEZ VIGILANTS  
ET ADOPTEZ LES BONS GESTES**

# Édito

Compte-tenu de la situation sanitaire exceptionnelle, l'installation du conseil municipal, sorti des urnes le 15 mars, n'a pu avoir lieu que le 25 mai dernier. Cette publication est donc la première de la mandature.

Je tiens à remercier bien sincèrement toutes les électrices et tous les électeurs qui ont apporté leurs suffrages à ce nouveau conseil, largement renouvelé, composé de femmes et d'hommes issus des trois communes historiques, et particulièrement motivés pour porter haut et fort les projets de la commune nouvelle.

Ce début de mandature n'a pas été simple, avec l'entrée en fonction retardée de la nouvelle équipe entraînant le maintien aux affaires des élus sortants pour gérer la crise sanitaire et la brusque et cruelle disparition du responsable de nos services techniques.

Les trois communes historiques ont une place importante dans la commune nouvelle. Même si aucun élu de Ponthoux n'a accepté une place de maire délégué ou d'adjoint, nous savons que nous pouvons compter sur leur investissement et leur présence assidue. La commune historique de Pratz est bien représentée dans la municipalité, avec Jean-Paul BERNASCONI, ancien maire, qui devient premier adjoint de la commune nouvelle, Laurent PLAUT, maire délégué et Sandrine DUTOIT, adjointe.

La présence de services et de commerces, en diversité et nombre suffisants sur notre commune, permet à celle-ci de figurer, avec Coteaux-du-Lizon, comme bourg-centre dans l'armature urbaine du Haut-Jura, au même titre que Moirans-en-Montagne ou Saint-Laurent-en-Grandvaux. Il nous appartient de développer cette centralité, grâce au soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, de l'Etat et du Département du Jura, dans le cadre de la requalification et de la redynamisation de notre centre-bourg.

Cette opération d'importance va mobiliser des énergies pour faire vivre ce projet, y compris pendant la phase des travaux. A ce titre, nous faisons appel aux bonnes volontés pour venir rejoindre le groupe de travail, et étoffer l'équipe de bénévoles chargée de faire vivre la place de la mairie pendant la durée du chantier, et ainsi permettre à tous l'appropriation des futurs espaces publics de ce centre rénové.

Pour autant, bien d'autres actions sont à mener pour que nos habitants de Ponthoux et de Pratz profitent aussi de la dynamique commune nouvelle, en termes de qualité de vie et de sécurité notamment. La destination à trouver à l'ancienne école de Pratz est un enjeu déterminant pour redonner de l'attraction et de la vie au village.

L'acquisition, sur la zone de Curtillet - Planchamp du bâtiment, qui devient le nouveau centre technique à la hauteur des exigences d'une commune de notre importance, était indispensable pour l'efficacité, et pour offrir de bonnes conditions de travail et de salubrité à nos agents.

## LavansZAP

Tirages : 1100 exemplaires - Dépôt légal septembre 2020

Directeur de publication **Philippe PASSOT**

Directeur d'édition **Laurent PLAUT**

Conception **Nadine OLIVIER - NUMERO119** - 06 88 24 50 04  
nadine.olivier@numero119.fr / www.numero119.fr

Crédits photos : Sophie Dalloz / Guillaume Saillard / Laurent Plaut  
Photo de couverture : AdobeStock

Commune nouvelle



Lavans  
Ponthoux  
Pratz

### COMMUNE NOUVELLE

#### MAIRIE de Lavans-lès-Saint-Claude

1, Place Gilbert COTTET-EMARD

39170 LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE

TÉL. 03 84 42 11 99 - FAX : 03 84 42 22 97

email : [mairie@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:mairie@lavans-les-saint-claude.fr)

Site internet : [www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr)

Impression **ESTIMPRIM** - CHAMPAGNOLE

Imprimé sur papier provenant de forêts gérées durablement.



Plus d'infos sur :

[www.lavans-les-saint-claude.fr](http://www.lavans-les-saint-claude.fr)

Vos nouveaux élus, en fonction depuis quelques semaines seulement, monteront en puissance pour mettre en œuvre leur programme et vous donner ici et dans nos autres publications, le maximum d'informations sur le travail de l'équipe municipale.

Prenez le réflexe de visionner le site internet (formule web et appli mobile) pour vous tenir informés de l'actualité locale.

Bonne lecture.

JUIN 2020

## AU REVOIR DIDIER...



## Disparition de Didier Baroudel

La disparition rapide de Didier, le 22 juin, a laissé ses collègues du service technique, la bonne vingtaine d'agents que compte maintenant la commune, les membres du conseil municipal, sortants et nouveaux et tous ceux qui l'ont côtoyé, dans un grand désarroi.

Son sens des autres l'avait tout naturellement conduit à s'engager dans la vie publique. Dès 1983, il est élu à LESCHERES et réélu trois fois. Il y exerce activement la fonction d'adjoint. Il entre comme agent au SIVOM du Plateau de Lavans / Saint-Lupicin en 1984 et progresse dans cette même collectivité devenue Communauté de Communes du Plateau du Lizon.

C'est une chance pour Lavans, quand, en septembre 2007, il sollicite son intégration pour prendre la tête du service technique. Depuis, Didier a porté à bout de bras ce service en s'adaptant aux changements d'une commune qui passa de 1 850 habitants à ses débuts à 2 600 aujourd'hui, à un territoire plus grand, à une équipe plus nombreuse et à des exigences de services de plus en plus complexes.

Il a surtout su animer admirablement son équipe, fédérer les énergies et jouer collectif, en se faisant respecter et apprécier par ses collègues, par les élus, et par la population.

Fort de sa connaissance de Lavans, de sa pratique et de sa franchise, il n'a jamais hésité à formuler des requêtes judicieuses, des suggestions toujours avisées et défendre ses points de vue, tout en sachant rester pragmatique, mesurant toujours la compatibilité entre les besoins du service et les contraintes budgétaires.

Avec patience et acharnement, il a su faire partager ses points de vue aux élus pour faire procéder aux investissements nécessaires qui permettent aujourd'hui à la commune d'être équipée de véhicules et de matériel efficaces.

Didier avait le sens inné et entretenu d'une vraie vertu : le service public, hélas en voie de déliquescence dans toutes les strates de notre pays. Jamais, en treize années, il n'y a eu, entre lui, chef de service, et moi-même, le moindre différend. Non pas qu'il adhérerait à tous les choix ou à tous les projets, mais parce qu'il avait trois qualités rares :

- La loyauté,
- Le respect de la hiérarchie,
- Mais surtout, l'intelligence de ne pas tout mélanger : nos fonctions respectives dans le fonctionnement et la gestion de notre collectivité, et nos échanges en dehors en toute franchise et en toute amitié.

Même si je sais pouvoir compter sur une équipe consciencieuse et solide, il est un lieu commun de dire que personne n'est irremplaçable. Pour le coup, je n'en suis pas sûr.

**Philippe PASSOT**

Maire de Lavans-lès-Saint-Claude

# LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL



Philippe **PASSOT**  
Maire de la Commune Nouvelle  
et Maire délégué de Lavans-les-Saint-Claude



Emilia **BRULE**  
Maire délégué de Ponthoux  
Affaires Sociales



Laurent **PLAUT**  
Maire délégué de Pratz  
Communication et Développement Durable



Jean Paul **BERNARCONI**  
1<sup>er</sup> adjoint  
Urbanisme, Tourisme



Rachel **DA SILVA TEIXEIRA**  
2<sup>e</sup> adjointe  
Finances et Personnel



Alain **JEANNIER**  
3<sup>e</sup> adjoint  
Médiation, Citoyenneté, Vie associative  
et gestion des salles de Lavans



Sandrine **DUTOIT**  
4<sup>e</sup> adjointe  
Cadre de vie et solidarité  
Cérémonies & repas des anciens  
Gestion salle polyvalente de Pratz



Antoine **PULICE**  
5<sup>e</sup> adjoint  
Travaux, voirie, réseaux et  
gestion du service technique



Annie **AROURI**  
6<sup>e</sup> adjointe  
Scolaire, périscolaire et petite enfance



# LES CONSEILLERS



Véronique **ASNAR**



Ludovic **BAROUDEL**



Cécile **CHIQUET**



Agostino **DA SILVA**



Alain **DURAFFOURG**



Aline **LACROIX**



Magali **LAHU**



Emmanuel **MICHAUD**



Nathalie **MICHAUD**



Jean-François **MINY**



Bruno **PERRIER**



Magali **PHILIPPE**



Virginie **REYBIER**



Guillaume **SAILLARD**



Anaïs **OVERNAY**



Denis **CREVOISIER**



# Période COVID-19

# 2 500 masques

ACHETÉS PAR LA COMMUNE



PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, LA MUNICIPALITÉ A ÉTÉ PRÉSENTE AUPRÈS DES PERSONNES LES PLUS VULNÉRABLES...

Une équipe s'est mobilisée afin de les contacter régulièrement pour prendre de leurs nouvelles et leur proposer des services divers (courses, co-voiturage, attestations etc...). Outre ces services proposés, ces appels ont permis un lien, un échange. A la sortie du confinement, un groupe d'élus leur a distribué des masques en tissu lavable achetés par la commune. Bien évidemment, des masques ont été mis à disposition de tous les agents.

Début mai, en complément d'un stock déjà présent, la Commune a commandé 500 masques à la Société Aura Evolution à Oyonnax, puis 2 000 à la Région Bourgogne Franche-Comté via la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude. L'Etat a remboursé une partie du coût de la première commande et a aidé directement les deux autres collectivités pour la seconde.

COMME LE SUPER-HÉROS, UTILISE TES **SUPER-POUVOIRS** POUR TE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES

**SE LAVER DES MAINS**

**BIEN FROTTER EN COMPTANT JUSQU'À 30**

**30** TES MAINS SONT BIEN PROPRES !

**REJOUE À TE LAVER LES MAINS AU MINIMUM 6 FOIS PAR JOUR**

**ars** Avec le soutien du Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine

**AQUITAINE**

Surfaces, assés et après avoir mangé, après être allé aux toilettes, dès qu'il/elle sont fatigués, avant la classe ou un traitement à la maison...

# QUELQUES CONSEILS POUR BIEN PORTER VOTRE MASQUE EN RESPECTANT QUELQUES GESTES DE PROTECTION CONTRE LE CORONAVIRUS :

## ► **Se laver les mains**

avec une solution hydroalcoolique ou avec de l'eau et du savon.

► **Manipuler le masque par les élastiques** et le placer sur le visage, barrette nasale sur le haut.

## ► **Déplier le masque.**

En général, la face colorée est à l'extérieur, la face blanche à l'intérieur,

## ► **Dérouler le masque,**

## ► **Ajuster la barrette nasale.**

Certains modèles possèdent des attaches, qui se nouent au-dessus et en dessous des oreilles.

## ► **Une fois le masque posé, il faut éviter de le toucher.**



## **POUR RETIRER VOTRE MASQUE :**

- Attraper les élastiques,
- Eviter que le nez ou la bouche ne se retrouvent en contact avec la face externe du masque (tissu ou à usage unique).
- Jeter dans une poubelle fermée votre masque à usage unique,
- Se laver les mains.
- Jetez votre masque dans la poubelle.



Pour en savoir plus :  
[www.gouvernement.fr/info-coronavirus](http://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



## Déjections canines : Ce n'est pas à eux de "ramasser" !



### RAPPELS CONCERNANT

### NOS AMIS LES CHIENS

Depuis le début de cette année, nous avons pu malheureusement constater une forte augmentation des déjections canines sur nos trottoirs, parkings, espaces verts... Les plaintes se multiplient en Mairie à ce sujet, le bien-être des habitants se trouvant souvent perturbé par un certain manque de civilité de la part de quelques propriétaires.

Nous rappelons que les propriétaires d'animaux en sont responsables et ont donc le devoir de ramasser les excréments de leurs amis à 4 pattes. Voici d'ailleurs un petit rappel à la loi :

**« Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal »**

A ce titre, le manquement aux règles de civisme est passible d'une contravention de première classe (35 euros). La commune tient à la disposition des possesseurs de chiens des sacs plastiques

« ramasse-crotte » qui peuvent être retirés gratuitement en Mairie.

La mairie a également reçu des plaintes pour des divagations de chiens sur l'espace public. En effet, des chiens étant en capacité de sortir seuls de la propriété de leurs maîtres et menaçant les enfants et le voisinage, causant parfois des dommages dans les jardins voisins ont été aperçus à plusieurs reprises. Tout accident provoqué par un animal domestique non tenu en laisse engage la responsabilité exclusive de son propriétaire. Il est interdit par le Code Rural de les laisser divaguer sous peine de contravention de 5ème classe (150€) par constat d'un élu Officier de Police Judiciaire ou les forces de l'Ordre.

Sachez également que les animaux constatés en état de divagation peuvent être capturés par la fourrière occasionnant alors des frais de récupération et de garde supplémentaires.

**Vous aimez vos animaux ? Alors pour que les autres les aiment aussi, ayons un peu de civisme !**





# NOUVEAU MODE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES À PRATZ : LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS

Déjà en place à Lavans, les conteneurs semi-enterrés pour la collecte des ordures ménagères ont fait leur apparition à Pratz et sont en service depuis le 6 juillet 2020.

14 conteneurs ont été répartis sur 5 emplacements dans le village et ses hameaux.

Le remplacement des bacs individuels par des conteneurs d'apport collectif est une initiative du SICTOM Haut-Jura et a été décidé pour des raisons d'une part esthétiques (pour certaines communes du Parc naturel Régional du Haut-Jura) et d'autre part environnementales et économiques. En effet, ce mode de collecte permet de faire circuler moins de camions sur les routes ainsi qu'une meilleure qualité de tri (la petite ouverture des conteneurs de tri ne permettant pas l'introduction de sacs poubelles).

Le choix des emplacements a été fait conjointement entre le SICTOM et la commune en fonction de contraintes importantes : nécessité d'un terrain communal avec la surface nécessaire pour accueillir le nombre de conteneurs suffisants en fonction du nombre d'habitants d'un quartier, dénué de réseaux secs et humides enterrés, permettant la proximité de la voie routière pour l'accès des camions chargés de vider les conteneurs...

Les conteneurs étant relativement profonds, ils permettent de maintenir des températures plus fraîches et ainsi éviter la fermentation et la propagation d'odeurs à condition que dans le conteneur gris ne soient introduits que des sacs poubelle hermétiquement fermés. Les conteneurs doivent être régulièrement nettoyés par le SICTOM.

## CE QUI CHANGE

Depuis la mise en service des conteneurs semi-enterrés, les bacs individuels traditionnels ont été ramassés par le SICTOM. Il faut alors désormais apporter de manière volontaire les déchets triés et autres déchets sur l'un des points de collecte de la commune.

## CE QUI NE CHANGE PAS

Les consignes de tri des ordures ménagères restent les mêmes, seul le mode de collecte est différent. Les emballages et papiers sont toujours à placer dans le conteneur de tri (bleu) et les autres déchets mis en sacs hermétiquement fermés dans le conteneur pour ordures ménagères (gris).

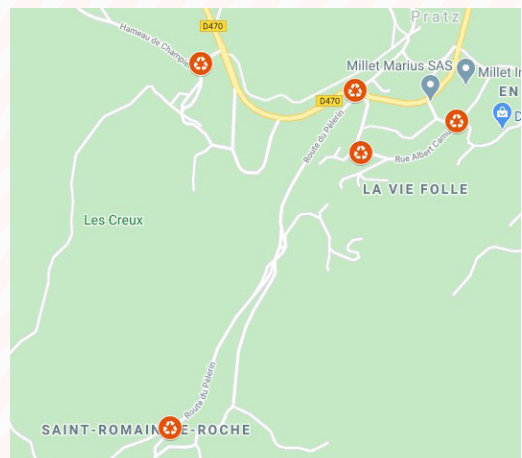
## RAPPEL

Les verres continuent d'être déposés dans leurs conteneurs spécifiques (vert) et les autres déchets n'entrant pas dans les catégories précédentes (encombrants, déchets verts...) sont à apporter à la déchetterie.

## Horaires déchetterie de Saint Lupicin

Mercredi au Samedi  
de 8h15 à 12h45 et de 13h15 à 17h

## POINTS DE COLLECTE :



Rappel des consignes de tri sur :  
[www.letri.com](http://www.letri.com)



# Parcours Aventure Jeux

Depuis cet été et disponible toute l'année, venez en famille à la découverte du site de Saint-Romain et de sa chapelle pour une aventure fabuleuse !

« Il y a fort longtemps, une jeune femme nommée Yola, rêvait de remercier la lumière des sommets en créant un monastère dans la montagne... Mais c'était sans compter sur le diable à tête de cheval et la recherche de la source qui réalise les rêves ! »

Adaptée aux enfants de 6 à 14 ans mais aussi pour toute la famille, cette histoire vous fera découvrir le magnifique espace naturel de Saint Romain au travers de jeux et d'une enquête pleine de rebondissements.

Tout en vous amusant, vous pourrez plonger dans cette aventure basée sur de véritables faits historiques datant du Ve siècle issus de la recherche d'archéologues et d'historiens du secteur. Muni d'un kit de jeu comprenant l'histoire de Yola, une carte, des fiches énigmes et des accessoires, vous partirez alors pour 2 heures d'exploration autour de Saint Romain.



**NOUVEAU !**

**Disponible toute l'année**

**Kit de jeu au tarif de 15€**

En vente à l'Office du Tourisme et divers points de ventes (Mairie de Lavans, commerces locaux...)

**POUR S'INFORMER :**

**Office du Tourisme Haut-Jura Saint-Claude**

1, avenue de Belfort  
39200 Saint Claude

**Tél. : 03 84 45 34 24**

**Web : [saint-claude-haut-jura.com](http://saint-claude-haut-jura.com)**



# LAVANS DEMAIN

CONSTRUISONS ENSEMBLE L'AVANT-DEMAIN

« Le temps des travaux,  
venez imaginer et réaliser  
des constructions ludiques  
temporaires avec vos enfants et  
voisins ! »

## qu'est-ce donc ?

Prochainement, la place Gilbert Cottet-Emmard et les espaces publics du centre-bourg feront l'objet de travaux de requalification.

Pendant les travaux, le groupe de travail citoyen, la mairie de Lavans-lès-Saint-Claude ainsi que leurs partenaires vous proposent de continuer à faire vivre et à vous approprier les espaces publics du centre-bourg par des installations éphémères ainsi qu'un programme d'animations !

Pour ce projet, le groupe de travail citoyen est à la recherche de forces vives, de toutes les bonnes idées (même les plus folles) mais aussi de toutes les bonnes volontés qui souhaitent contribuer au dynamisme et à la qualité du cadre de vie de Lavans au cours de moments conviviaux.



## on vous invite à nous rejoindre !



Vous êtes volontaire et curieux  
d'en savoir plus sur le projet ?  
Vous avez des talents de bricoleurs,  
d'animateurs, de peintre, de graffeurs  
ou d'autres talents cachés ?

Venez vous informer et nous faire part de  
vos idées, de vos envies et remarques lors  
d'un temps convivial de présentation qui se  
tiendra :

➡ MERCREDI 30 SEPTEMBRE ⚡  
à 18H30  
à la salle des fêtes de Lavans



ET LE GROUPE DE TRAVAIL DU PROJET DE  
REQUALIFICATION DU CENTRE-BOURG



# MEDIATION

**Vous êtes nombreux à contacter la Mairie pour des problèmes de voisinage, d'incivilités, ... et il est toujours difficile d'y trouver des solutions sans nécessairement avoir recours aux forces de l'ordre.**

Pour répondre à ces questions de manière préventive et pacifique, la commune nouvelle s'est dotée d'une **Commission « Médiation et Civisme »** dont le responsable est **Alain JEANNIER**. Elle a pour objectif de gérer et d'apporter une médiation sur les troubles à l'ordre public en tentant d'aider les parties à trouver des solutions afin de rendre la vie plus agréable au quotidien. La Commission a déjà œuvré sur différents sujets et d'autres sont en cours.

## **POUR QUELS SUJETS POUVEZ-VOUS FAIRE APPEL À CETTE COMMISSION ?**

La **Commission « Médiation et Civisme »** tentera d'apporter un soutien dans la résolution des soucis du quotidien liés à la vie d'une commune :

- Les problématiques liées au **voisinage**
- Les **problèmes canins** (chiens errants, déchets canins et autres incommodations...)
- Les **nuisances sonores** (respect des horaires fixés par Arrêté Préfectoral)
- Le respect de la **taille des haies** pouvant gêner la libre circulation piétonne sur les trottoirs
- Les **stationnements gênants** réguliers
- Tous autres **problèmes d'incivilité** constatés

## **AUTRES DOMAINES D'INTERVENTION POSSIBLE :**

La commission joue également un rôle sur les sujets du **civisme** et de la **sécurité en lien avec les forces de l'ordre** :

- Problèmes de **délinquance** (vols, violences, ...)
- **Dégradations de biens** publics ou privés
- **Courses de véhicules à moteur** (2 roues et voitures) dans les rues et quartiers
- **Agressions** verbales, physiques entre citoyens...
- **Allumage de feu** ou brûlage de matériaux polluants

## **ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES**

La Commission Médiation et Civisme tentera d'accompagner au mieux nos jeunes :

- Les rencontrer et établir le **dialogue**
- Les **écouter**, réfléchir avec eux à leurs demandes, projets
- Les accompagner avec le **Club de Prévention**

Nous pouvons donc tous agir face à ces problématiques en faisant appel à la commission Médiation et Civisme :

Par mail :

**[mediation@lavans-les-saint-claude.fr](mailto:mediation@lavans-les-saint-claude.fr)**

ou en laissant un message à l'intention de la commission lors de votre passage en mairie.



# MEDIATION

## RAPPEL DES RÈGLES

Dans le cadre de sa mission, la commission Médiation et Civisme tient à rappeler certaines règles :

### NUISANCES SONORES, BRUITS DE VOISINAGE

*Arrêté Préfectoral n°2012073-0008 du 13 Mars 2012*

Les « bruits » concernés : cris d'animaux, fêtes familiales, utilisation d'outils (bricolage, jardinage, ...), artifices, compresseurs, comportements anormalement bruyants...

#### Les horaires autorisés pour les bruits de bricolage, jardinage :

- ▶ Les jours de semaine (lundi au samedi) de 8h à 12h et de 13h30 à 20h
- ▶ Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### EMPLOI DU FEU

*Arrêté Préfectoral n°2017-07-17-001 du 17 Juillet 2017*

#### Sauf exception il est interdit de :

- ▶ Jeter des allumettes, cigares, cigarettes qui ne seraient pas complètement éteints
- ▶ De brûler à l'air libre en tout lieu tout type de produits manufacturés, matériaux, matières sauf dans certains cas maîtrisés (barbecue, bougies d'extérieur...)
- ▶ De brûler des déchets ménagers et assimilés, dont les déchets verts y compris dans les incinérateurs individuels
- ▶ De brûler des déchets sur les lieux de décharges brutes ou sauvages
- ▶ De porter ou d'allumer du feu à l'intérieur et à moins de 200m des bois, forêts, ...

### ELAGAGE ET ABATTAGE DES ARBRES ET DES HAIES

*Arrêté Municipal n°A57/2011 du 19 Septembre 2011*

- Les arbres, arbustes, haies, branches, racines qui avancent sur le sol des voies communales doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies sur un hauteur de 5 mètres.
- Les arbres, arbustes, haies... doivent être élagués régulièrement afin de ne pas toucher les réseaux aériens d'électricité, éclairage public, téléphone...
- En bordure des voies communales et chemins ruraux, la non-exécution peut conduire à une mise en demeure d'élaguer puis d'une obligation par toutes les voies de droit.

Il est également rappelé qu'un certain nombre de règles et recommandations d'urbanisme (construction, clôtures, plantations, accès, voirie, ...) sont indiquées dans le Plan Local d'Urbanisme applicable à Lavans-les-Saint-Claude et Pratz.

**Les règles du P.L.U. sont disponibles sur le site internet de la commune :**

[www.lavans-les-saint-claude.fr/plu-telecharger-les-documents.htm](http://www.lavans-les-saint-claude.fr/plu-telecharger-les-documents.htm)

# Devoir de mémoire...

Malgré la période de confinement en pleine épidémie de COVID-19, nous n'avons pas oublié de célébrer la mémoire de nos anciens tombés au combat lors de la seconde guerre mondiale.

Ainsi, le 8 mai 2020, la cérémonie de commémoration s'est déroulée en comité restreint pour respecter les protocoles sanitaires en vigueur sur les communes de Ponthoux, Lavans et Pratz.

Une délégation de conseillers municipaux et les maires des 3 communes ont déposé des gerbes sur les monuments aux morts et ont prononcé les discours à la mémoire des combattants.



## Septembre

**13 RANDONNÉE LUDIQUE**  
Comité d'animation de Pratz

**19 LOTO**  
**L'Amitié Ravillolle**  
Salle des fêtes de Lavans

## Octobre

**04 COURSE DE LA PASSERELLE**  
**Lacets du Lizon**  
Comité d'animation de Pratz

**17 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**Ski Club du Lizon**  
Salle des fêtes de Lavans

## Novembre

**07 CONCOURS DE BELOTE**  
**Club Toujours de l'Avant**  
Salle des fêtes de Lavans

**14 BOURSE AUX SKIS**  
**Ski Club du Lizon**  
Salle des fêtes de Lavans

**21 LOTO**  
**Association paroissiale**  
Salle paroissiale

**22 BOURSE AUX JOUETS**  
**Parents d'élèves**  
Salle des fêtes de Lavans

**28 CONCERT « SAINTE-CÉCILE »**  
**Union Musicale**  
Salle des fêtes de Lavans

## Décembre

**04/05 TÉLÉTHON**  
**Avenir de Lavans**  
Salle des fêtes de Lavans

**13 REPAS DES AÎNÉS**  
**Municipalité**  
Salle des fêtes de Lavans



**MAIRIE PRINCIPALE  
DE LAVANS-LÈS-SAINT-CLAUDE**

1 Place Gilbert Cottet Emard  
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

**03 84 42 11 99**

mairie@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00**

**MAIRIE ANNEXE DE PRATZ**

9 rue du Tacot - PRATZ  
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

**03 84 42 84 87**

mairie.pratz@wanadoo.fr

**Accueil du public le lundi de 14h00 à 18h30  
Le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00**

**AGENCE POSTALE COMMUNALE**

Passeports / CNI et urbanisme  
4 Place Gilbert Cottet-Emard  
39170 Lavans-lès-Saint-Claude

**03 84 42 78 40**

apc@lavans-les-saint-claude.fr

**Accueil du public : du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h30**

**Carte Nationale d'Identité et Passeport :  
sur RDV**

**GYMNASE INTERCOMMUNAL**

Réservation auprès  
de la Communauté de Communes :

**03 84 45 89 00**

contact@hautjurasantclaude.fr

**SALLE PAROISSIALE**

Gestion associative  
Réservation auprès de M. Jean DUTEL

**03 84 42 18 42**

**TERRAINS DE TENNIS**

S'adresser au Tennis Club du Plateau

**03 84 45 65 09**

**PARCOURS DE SANTÉ DES VERTIÈRES**

Un moment de détente et sportif avec  
21 ateliers répartis sur 2 km !